



Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec

Province de Québec
Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy
Procès-verbal du conseil d'administration
Le 18 juin 2025

À une séance ordinaire du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue à la salle 016 du 1515, rue Sainte-Marguerite, Trois-Rivières, pour tous les membres, ce dix-huitième jour du mois de juin deux mille vingt-cinq, formant quorum sous la présidence de madame Cindy Champagne à 18 h 30, à laquelle sont présents :

LES ADMINISTRATEURS

Christian Boucher	Représentant des enseignants
Jean-Frédéric Bourassa	Représentant du personnel d'encadrement
Jenny Dugré-Ouellette	Représentante des directions d'établissement
Annie Gauthier	Représentante des professionnels
Véronique Plante-Huard	Représentante du personnel de soutien
Ménaïk Bleau	Représentante des parents – District 1
Mélissa Larose	Représentante des parents – District 4
Pier-Luc Savard	Représentant des parents – District 5
Geneviève Boivin	Représentante de la communauté
Luc Forcier	Représentant de la communauté
Marianne Gagnon	Représentante de la communauté
Luc Massicotte	Représentant de la communauté

DIRECTRICE GÉNÉRALE

Ginette Masse

REPRÉSENTANT DU PERSONNEL D'ENCADREMENT – OBSERVATEUR

Patrice Dion

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Élyse Giacomo

SONT ÉGALEMENT INVITÉS

Laurent Cabana	Directeur général adjoint
Jean-François Bédard	Directeur général adjoint
Sandra Coulombe	Directrice du Service des ressources humaines
Patricia Hinse	Directrice du Service des ressources financières
Annie Dubois	Directrice des Services éducatifs – Secteur jeunes

ABSENCES MOTIVÉES

Daniel Dupont	Représentant des parents – District 2
Lévis Ntabirihó	Représentant de la communauté



CONSTATATION DU QUORUM

Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale, constate le quorum.

Madame Cindy Champagne, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et à l'assistance.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

63-CA/25-06-18

IL EST PROPOSÉ PAR JENNY DUGRÉ-OUELLETTE, ADMINISTRATRICE,

d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PRESTATION DU SERMENT

Conformément à l'article 143.3 de la Loi sur l'instruction publique, M. Luc Forcier prête serment devant la directrice générale.

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR LA RENCONTRE

Aucune.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune assistance.

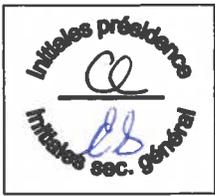
5.1.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2025

64-CA/25-06-18

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-FRÉDÉRIC BOURASSA, ADMINISTRATEUR,

de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2025 et de l'adopter tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



5.1.2. RADIATION DES COMPTES RECEVABLES DU PLUS DE 25 000 \$

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Résolution
- Liste des écoles ayant des créances à radier > 25 000 \$ en 2024-2025

65-CA/25-06-18

CONSIDÉRANT les travaux d'analyse, par les établissements, de leurs listes de comptes recevables pour identifier les soldes dont tous les recours en recouvrement sont épuisés;

CONSIDÉRANT les explications obtenues par les membres de l'équipe du Service des ressources financières sur les mesures prises en amont par les établissements pour tenter d'assurer le recouvrement de leurs créances;

CONSIDÉRANT le Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs, le conseil d'administration doit autoriser la radiation de créances de plus de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT les discussions lors du comité de vérification du 17 juin 2025 et la recommandation de celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-FRÉDÉRIC BOURASSA, ADMINISTRATEUR,

d'adopter la radiation des comptes recevables présentés pour la somme globale de 112 786 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.3. POLITIQUE DE COMMUNICATION

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Résolution
- Politique de communication

66-CA/25-06-18

CONSIDÉRANT la dernière révision de la Politique de communication en 2014;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser la Politique de communication afin de tenir compte notamment de la nouvelle gouvernance, des modifications récentes à plusieurs encadrements juridiques des Centres de services scolaires, de



l'accroissement de l'utilisation des médias sociaux ainsi que de la nouvelle dynamique dans nos relations avec les médias;

CONSIDÉRANT les consultations auprès des instances;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-FRÉDÉRIC BOURASSA, ADMINISTRATEUR,
d'adopter les modifications proposées à la Politique de communication;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.4. POLITIQUE RELATIVE AU MAINTIEN OU À LA FERMETURE D'ÉCOLE ET MODIFICATIONS DE CERTAINS SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS UNE ÉCOLE

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Résolution
- Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école

67-CA/25-06-18

CONSIDÉRANT l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit désormais que la Politique relative au maintien ou à la fermeture d'école et modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école s'applique lors d'un changement de destination d'un immeuble mit à la disposition de l'une de ses écoles;

CONSIDÉRANT la dernière révision de cette politique en 2008;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser cette politique afin de tenir compte notamment de la nouvelle gouvernance;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès du comité de parents et du comité consultatif de gestion ainsi que les consultations publiques tenues entre les mois de février et avril 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-FRÉDÉRIC BOURASSA, ADMINISTRATEUR,



d'adopter les modifications proposées à la Politique relative au maintien ou à la fermeture d'école et modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.5. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2025-2028

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Résolution
- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2028

68-CA/25-06-18

CONSIDÉRANT l'obligation du Centre de services scolaire d'établir un plan triennal de répartition et de destination des immeubles, conformément à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT l'objectif de ce plan qui est de dresser la liste des établissements, écoles et centres, où le Centre de services scolaire dispense ses services;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès des municipalités, des directions d'établissement et du comité de parents en vertu des articles 40, 101, 193 et 211 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-FRÉDÉRIC BOURASSA, ADMINISTRATEUR,

d'adopter le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028 tel que déposé à la présente séance;

de transmettre ce plan à chaque municipalité régionale de comté ou communauté urbaine conformément à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique et de mandater la secrétaire générale pour procéder à cet envoi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.6. ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Documents déposés :

- Actes d'établissement 2025-2026
- Résolution

69-CA/25-06-18



CONSIDÉRANT les articles 40, 101 et 193 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2028 adopté ce jour par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que ce plan dresse la liste des établissements, écoles et centres où le Centre de services scolaire dispense ses services;

CONSIDÉRANT l'organisation scolaire 2025-2026;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-FRÉDÉRIC BOURASSA, ADMINISTRATEUR,

d'adopter les actes d'établissement pour l'année 2025-2026, tels que soumis à la présente séance, et que la secrétaire générale les transmette aux écoles et aux centres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2.1. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La documentation a été déposée.

5.2.2. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

- Comité des ressources humaines : le procès-verbal de la rencontre du 22 avril 2025 a été déposé.
- Comité de parents : le procès-verbal de la rencontre du 8 avril 2025 a été déposé.

5.2.3. DÉCLARATION ET ENGAGEMENT AU RESPECT DU RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE FRANCOPHONE (ARTICLE 4)

Monsieur Luc Forcier a dûment rempli, dans les délais, la déclaration de l'article 4 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone.

Cette déclaration est par la présente déposée devant le conseil d'administration.



5.2.4. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS DU RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE FRANCOPHONE (ARTICLE 12)

Monsieur Luc Forcier a dûment rempli, dans les délais, la déclaration de l'article 12 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone.

Cette déclaration est par la présente déposée devant le conseil d'administration.

6. DOSSIERS RETIRÉS DE L'AGENDA DE CONSENTEMENT

Aucun.

7. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

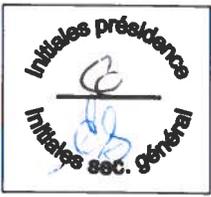
- Présence au 100^e anniversaire de l'école Dollard.
- Mot de remerciement aux administrateurs qui terminent leur mandat et annonce de la composition du CA pour 2025-2026.

8. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

8.1. ÉTAT DES DOSSIERS CLÉS

Dossiers pilotes :

- Plan d'effectifs des cadres 2024-2025 : tous les postes sont actuellement comblés.
- Plan d'effectifs des cadres 2025-2026 : comités de sélection en cours pour les postes affichés le 1^{er} mai.
- Situation ressources humaines – Postes à pourvoir : document présenté aux administrateurs.
- Situation ressources humaines – Gel de recrutement : document présenté aux administrateurs.



- PEVR 2023-2027 :
 - Bilan de fin d'année des plans d'action des services administratifs en élaboration.
 - Dépôt prévu à la séance du CA du 20 août 2025.
- Rencontres du CCSS pour la gestion des points courants, la préparation du dernier CCG de l'année scolaire et la poursuite de projets communs stratégiques.
- Rencontre du CCG en présentiel suivi d'une activité sociale pour l'ensemble des cadres.
- Poursuite des analyses pour l'élaboration de l'ensemble des plans d'effectifs 2025-2026 à la suite de la nouvelle directive du MEQ pour le nombre maximum d'ETC.
- Rencontre interservices pour faire un post mortem de la situation vécue dans le transport scolaire le 26 mai lors de l'accident sur l'autoroute 40.
- Rencontre interservices pour le suivi de l'organisation scolaire du primaire et du secondaire pour l'année scolaire 2025-2026 et les besoins d'espace à court terme.
- Rencontre avec la présidente et la vice-présidente pour la préparation du CA du 18 juin 2025.
- Rencontre du comité ressources humaines.
- Rencontre du comité de gouvernance et d'éthique.

Dossiers proximité :

- 3^e édition du Défi Chemin-du-Roy le 24 mai – 400 membres du personnel présents malgré la mauvaise température.
- Poursuite des supervisions des directions du primaire, du secondaire et des centres et visite des établissements lors des rencontres de supervision.



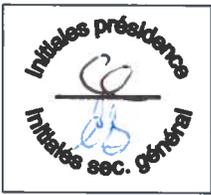
- Présence à la rencontre du comité de parents pour le traitement de quelques points et le bilan de fin d'année.
- Gala de l'école secondaire des Pionniers.
- Gala reconnaissance de la TREM.
- Tournée de plusieurs écoles et services pour la remise du Magazine « Étincelles et réussites » à des élèves et des membres du personnel.
- Activité sociale du personnel du centre administratif.
- Pause-info des services administratifs pour le personnel du centre administratif.

Dossiers publics :

- Entrevues avec plusieurs médias locaux – Situation transport scolaire du 27 mai.
- Tournage d'une vidéo promotionnelle pour les Jeux du Québec 2025.
- Entrevues sur les compressions budgétaires prévues le 19 juin.

Dossiers politiques :

- Rencontre de la Table des DG-DGA 04-17.
- Assemblée générale de la FCSSQ.
- Comité RH du Cégep de Trois-Rivières.
- CA du Cégep de Trois-Rivières.
- CA de la TREM.
- Rencontre du comité tactique et stratégique de RADAR.



- Rencontre Forum MEQ-DG – Règles budgétaires 2025-2026 : document présenté aux administrateurs.
- Rencontre extraordinaire de la FCSSQ – Règles budgétaires 2025-2026.

8.2. REDDITION DE COMPTES

Présentation des principaux éléments.

8.3. PEVR 2023-2027 – SUIVI DES PROJETS ÉDUCATIFS DES ÉTABLISSEMENTS

- Annuellement, à la suite de la mise en œuvre de son projet éducatif, chaque établissement et centre doit réaliser la reddition de comptes de celui-ci.
- La direction et son équipe-école analyseront les différents résultats et indicateurs associés aux objectifs à atteindre du projet éducatif.
- Également, la direction, en collaboration avec l'équipe-école, révisera le plan d'action associé à l'atteinte des différents objectifs associés au projet éducatif 2024-2027.
- Lors d'une séance du conseil d'établissement en début de calendrier scolaire (octobre, novembre) la direction fera adopter cette reddition de comptes.
- Réflexion sur les objectifs liés au climat pour favoriser la réussite. Des sondages ont été administrés.

9. RAPPORTS DES COMITÉS

9.1. Gouvernance et éthique

- Établissement d'un mode de fonctionnement en 2025-2026 pour le suivi aux recommandations du protecteur régional de l'élève

9.2. Vérification

- L'auditrice a présenté le plan d'audit et le mandat est similaire l'an prochain.
- Orientations budgétaires 2025-2026.
- Radiation des mauvaises créances.



- Mécanismes de vérification et bilan des incidents de sécurité.

9.3. Ressources humaines

- Nomination de la direction générale du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy – Besoins locaux
- Gel d'embauche :
 - Le CA est mis régulièrement au courant des impacts du gel d'embauche dans l'organisation.
 - Le CA souhaite adresser au MEQ ses préoccupations sur les conséquences du gel d'embauche, d'autant plus que les compressions budgétaires annoncées sont importantes.

10.1. POLITIQUE RÈGLES DE PASSAGE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET DU PREMIER AU SECOND CYCLE DU SECONDAIRE – RETOUR DE CONSULTATION

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Politique – Règles de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et du premier au second cycle du secondaire – Document final

10.2. POLITIQUE RELATIVE À LA GESTION DU TRANSPORT SCOLAIRE – RETOUR DE CONSULTATION

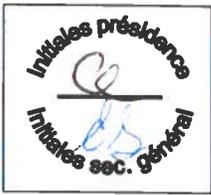
Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Politique relative à la gestion du transport scolaire – Version finale

10.3. INITIATION DES ÉLÈVES À LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE – PRÉSENTATION DE LA VIDÉO ET DE LA FICHE SUR LES PRATIQUES GAGNANTES EN MATIÈRE DE TRANSITION SCOLAIRE

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Vidéo
- Fiche d'information



11.1. PLAN D'EFFECTIFS – PERSONNEL PROFESSIONNEL – ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

L'administratrice représentant le personnel professionnel, madame Annie Gauthier, doit s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi conformément à l'article 19, al. 1, du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone. Après avoir pu faire part de ses observations, madame Gauthier se retire de la séance à 19 h 42.

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Résolution
- Plan d'effectifs du personnel professionnel pour l'année scolaire 2025-2026

70-CA/25-06-18

CONSIDÉRANT les consultations auprès des directions d'établissement dans le cadre de l'élaboration du Plan d'effectifs du personnel professionnel selon les règles prévues à la convention collective du personnel professionnel (P1);

CONSIDÉRANT les consultations du comité des relations de travail du personnel professionnel comme prévu à la convention collective du personnel professionnel (P1);

CONSIDÉRANT les validations budgétaires;

CONSIDÉRANT les discussions lors du comité des ressources humaines du 10 juin 2025 et la recommandation de celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR LUC MASSICOTTE, ADMINISTRATEUR,

d'adopter le Plan d'effectifs du personnel professionnel pour l'année scolaire 2025-2026 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Annie Gauthier reprend son siège à 19 h 42.



11.2. PLAN D'EFFECTIFS – SOUTIEN ADAPTATION SCOLAIRE – ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

L'administratrice représentant le personnel de soutien, Mme Véronique Plante-Huard, doit s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi conformément à l'article 19, al. 1, du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone. Après avoir pu faire part de ses observations, Mme Plante-Huard quitte son siège à 19 h 46.

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Résolution
- Plan d'effectifs du personnel de soutien - Secteur adaptation scolaire pour l'année scolaire 2025-2026

71-CA/25-06-18

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès des directions d'établissement et du comité paritaire EHDAA dans le cadre des travaux du comité des services complémentaires, ainsi que dans le cadre de l'élaboration du Plan d'effectifs du personnel de soutien – secteur de l'adaptation scolaire;

CONSIDÉRANT les consultations du comité des relations de travail du personnel de soutien – secteur de l'adaptation scolaire, tel que prévu à la convention collective du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT les validations budgétaires;

CONSIDÉRANT les discussions tenues lors du comité des ressources humaines le 10 juin 2025 et la recommandation formulée par celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

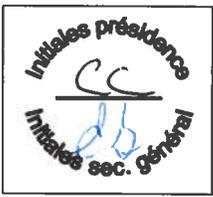
CONSIDÉRANT les discussions tenues lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR LUC FORCIER, ADMINISTRATEUR,

d'adopter le Plan d'effectifs du personnel de soutien, secteur de l'adaptation scolaire, pour l'année scolaire 2025-2026 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Véronique Plante-Huard reprend son siège à 19 h 47.



11.3. POLITIQUE – CRITÈRES D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DU PRÉSCOLAIRE, DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE – ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Résolution
- Version finale - Politique – Critères d'admission et d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire – Année scolaire 2026-2027

72-CA/25-06-18

CONSIDÉRANT l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que le Centre de services scolaire inscrit annuellement les élèves conformément au choix des parents de l'élève ou de l'élève majeur;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin le Centre de services scolaire détermine les critères d'admission et d'inscription des élèves;

CONSIDÉRANT les consultations faites auprès du comité de parents (article 193, alinéa 6 LIP), du comité des politiques pédagogiques (article 244 LIP) et du comité consultatif de gestion par l'entremise des Tables des Services éducatifs (article 96.25 LIP);

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR ANNIE GAUTHIER, ADMINISTRATRICE,

d'adopter la Politique sur les critères d'admission et d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire pour l'année scolaire 2026-2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

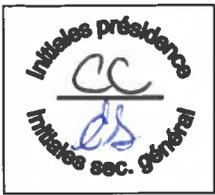
11.4. POLITIQUE RÈGLES DE PASSAGE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET DU PREMIER AU SECOND CYCLE DU SECONDAIRE

Document déposé :

- Résolution

73-CA/25-06-18

CONSIDÉRANT l'article 233 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que le centre de services scolaire établit les règles pour le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et celles pour le passage du premier au second



cycle du secondaire, sous réserve de celles qui sont prescrites au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT les consultations faites auprès du comité des politiques pédagogiques (article 244 LIP) et du comité consultatif de gestion par l'entremise des Tables des Services éducatifs (article 96.25 LIP);

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR MÉLISSA LAROSE, ADMINISTRATRICE,

d'adopter la Politique – Règles de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et du premier au second cycle du secondaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.5. NOMINATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY – BESOINS LOCAUX

Document déposé :

- Résolution

74-CA/25-06-18

CONSIDÉRANT la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation adoptée et sanctionnée le 7 décembre 2023 (ci-après PL23) qui prévoit la nomination de la directrice générale ou directeur général d'un centre de services scolaire par le gouvernement, sur recommandation du ministre de l'Éducation, pour un mandat maximal de cinq ans;

CONSIDÉRANT la résolution n° 46-CA/23-12-21 adoptée par le conseil d'administration qui a désigné Mme Ginette Masse comme directrice générale du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy (CSSCDR) à compter du 31 janvier 2024;

CONSIDÉRANT le PL23 qui prescrit que la directrice générale ou le directeur général de chaque centre de services scolaire soit nommé par le gouvernement, sur recommandation du ministre, et que dans sa recommandation le ministre doit tenir compte des besoins locaux exprimés par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT le Plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy;

CONSIDÉRANT les discussions lors du comité des ressources humaines du 10 juin 2025 et la recommandation de celui-ci quant aux besoins locaux du CSSCDR;



CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR CHRISTIAN BOUCHER, ADMINISTRATEUR,

de transmettre au ministère de l'Éducation les besoins locaux suivants à l'intention de la directrice générale du CSSCDR :

- Diriger le CSSCDR à partir d'alignements stratégiques innovants, en cohérence avec les ambitions du PEVR;
- Collaborer avec le conseil d'administration, les directions, les comités internes et la communauté afin de déployer les actions permettant d'atteindre les cibles pédagogiques et organisationnelles établies;
- Soutenir activement et avec courage le conseil d'administration;
- Créer les conditions gagnantes pour un climat de collaboration et de confiance, favorisant l'engagement et la mobilisation de l'ensemble des employés autour d'une vision commune et d'un fort sentiment d'appartenance;
- Représenter le CSSCDR en créant, développant et maintenant des liens solides et porteurs avec les partenaires communautaires, sociaux et politiques, en considérant les réalités urbaines et rurales du territoire;
- Veiller à l'optimisation des services de l'organisation dans une perspective d'équilibre budgétaire et de déploiement d'une offre de services équitable pour tous les élèves du CSSCDR;
- Superviser les équipes de directions d'établissements et de services dans une perspective de développement professionnel et de rehaussement des compétences, et encourager une culture d'amélioration continue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.6. NOMINATION D'UN RESPONSABLE DU TRAITEMENT DES PLAINTES

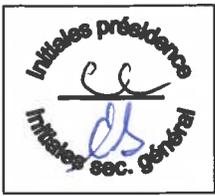
Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Résolution

75-CA/25-06-18

CONSIDÉRANT l'article 24 de la Loi sur le protecteur national de l'élève stipulant que le responsable du traitement des plaintes est désigné parmi les membres du personnel du Centre de services scolaire par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT l'expertise développée par la coordonnatrice au Service du secrétariat général, des communications et de la gestion documentaire en matière de traitement des plaintes;



CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-FRÉDÉRIC BOURASSA, ADMINISTRATEUR,

de nommer Mme Anne-Marie Bellerose, coordonnatrice au Service du secrétariat général, des communications et de la gestion documentaire, à titre de responsable du traitement des plaintes, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.7. POLITIQUE RELATIVE À LA GESTION DU TRANSPORT SCOLAIRE

Document déposé :

- Résolution

76-CA/25-06-18

CONSIDÉRANT la Politique relative à la gestion du transport scolaire;

CONSIDÉRANT l'augmentation de clientèle des dernières années qui a réduit la capacité du Service du transport scolaire à accéder aux demandes de transport complémentaire des parents;

CONSIDÉRANT la volonté de mieux informer et accompagner les parents dans leurs demandes de transport complémentaire;

CONSIDÉRANT le désir d'offrir une transmission plus claire des comportements observés dans le transport scolaire afin de mieux soutenir les parents;

CONSIDÉRANT la consultation du comité consultatif de transport le 18 février 2025;

CONSIDÉRANT la consultation du comité de parents le 8 avril 2025;

CONSIDÉRANT la consultation du conseil d'administration lors de la séance du 21 mai 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR JENNY DUGRÉ-OUELLETTE, ADMINISTRATRICE,

d'adopter la Politique relative à la gestion du transport scolaire telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



11.8. TARIFICATION 2025-2026 POUR L'OFFRE DE TRANSPORT COMPLÉMENTAIRE

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Résolution
- Tarification des services de transport complémentaire 2025-2026

77-CA/25-06-18

CONSIDÉRANT la nécessité de réévaluer annuellement la tarification pour les services complémentaires en transport scolaire (places vacantes, 2^e adresse et transport hors territoire);

CONSIDÉRANT le souhait de maintenir une saine gestion du transport scolaire et des ressources financières;

CONSIDÉRANT que le Service du transport scolaire du CSS du Chemin-du-Roy doit maintenir l'équilibre budgétaire en fonction des coûts du transport des élèves hors territoire en tenant compte de l'ajustement tarifaire sur deux ans, adopté par le conseil d'administration le 11 décembre 2024.

CONSIDÉRANT les discussions lors du comité consultatif du transport du 10 juin 2025 et la recommandation de celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR ANNIE GAUTHIER, ADMINISTRATRICE,

d'adopter la tarification 2025-2026 suivante pour les services de transport complémentaire :

- Places vacantes : 176 \$
- 2^e adresse : 119 \$
- Hors territoire : 720 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.9. GEL D'EMBAUCHE – PRÉOCCUPATIONS À TRANSMETTRE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

À la suite de la séance du conseil d'administration du 21 mai 2025, le comité des ressources humaines a préparé un message sur ses préoccupations relatives au gel d'embauche à adresser au ministre de l'Éducation. Le message est lu en séance et les administrateurs ont été invités à commenter le projet.

78-CA/25-06-18



CONSIDÉRANT le gel d'embauche appliqué au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy depuis le 1^{er} novembre 2024;

CONSIDÉRANT la poursuite du gel d'embauche prévu à l'année scolaire 2025-2026;

CONSIDÉRANT les préoccupations du conseil d'administration quant aux impacts de ce gel sur l'organisation;

CONSIDÉRANT les discussions en comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR PIER-LUC SAVARD, ADMINISTRATEUR,

d'autoriser la présidente du conseil d'administration, Mme Cindy Champagne, à acheminer une lettre au ministre de l'Éducation faisant état des préoccupations du conseil d'administration quant aux impacts du gel d'embauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

13. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le 20 août 2025.

14. HUIS CLOS – EN L'ABSENCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 15, VÉRONIQUE PLANTE-HUARD, ADMINISTRATRICE, propose la levée de l'assemblée.


CINDY CHAMPAGNE
PRÉSIDENTE


ÉLYSE GIACOMO
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE